

GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON PARAISSANT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

FIRMIN H. PROULX.

L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, ou commencer avec le 1er numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du soussigné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arrérages alors devront avoir été payés ; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration de ce journal doit être adressé à FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.



ANNONCES :

Première insertion 10 centins par ligne
Deuxième insertion, etc. 3 centins par ligne
Pour annonces à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres, instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

MM J. B. Rolland & Fils, libraires à Montréal
M. J. A. Langlais, libraire à St. Roch de Québec ont bien voulu se charger de l'agence de la "Gazette des Campagnes."

ABONNEMENT : } Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première } ABONNEMENT :
\$1 PAR AN } Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité. } \$1 PAR AN

SOMMAIRE

Revue de la Semaine : Le roi de Belgique, Léopold II, prince catholique, appose sa signature à la loi sur l'enseignement primaire condamnée par tous les évêques catholiques de son royaume. — Détails concernant l'ordre en Conseil du Gouvernement fédéral, qui prohibe l'importation d'animaux provenant des États-Unis. — Renseignements concernant l'exposition provinciale qui aura lieu à Ottawa en septembre prochain. — Terrible ouragan à Bonaventure, au Nouveau-Brunswick ; des secours sont nécessaires aux habitants de cette localité qui ont subi des pertes immenses.

Conferie Agricole : Des assolements (*Suite*) : Second principe. — Pour déterminer le retour périodique plus ou moins fréquent des mêmes végétaux sur le même champ, le cultivateur doit prendre en considération la nature plus ou moins épuisante de chaque végétal, d'après son organisation et sa végétation particulières, ainsi que d'après le mode de culture auquel il peut être soumis. — Exemples à l'appui de ce qui précède.

Sujets divers : Le travail à la ville et à la campagne ; celui de la campagne offre aux cultivateurs de grands avantages, tandis qu'à la ville ils ne rencontrent que déceptions et pauvreté. — Avances foudroyantes chez le cultivateur. — Arbres exposés aux vents. — Entrée des élèves au Convent de Carleton, comté de Bonaventure.

Choses et autres : Exportation du bétail en Angleterre. — Commerce d'animaux à Montréal. — Maladie contagieuse chez les vaches à Lachute ; les précautions sont prises pour empêcher son extension. — Droits de douanes retranchés quant aux débris des bâtiments naufragés.

Bibliographie : "Hansard Provincial" publié par M. Alphonse Desjardins, l'un des rédacteurs du *Canadien*.

Recettes : Destruction des limaces et des colimaçons. — Destruction de la vermine des poulaillers. — Emploi des coquilles d'œufs.

Annonces : Soumissions demandées pour contrat des malles. — A vendre : Répertoire de l'organiste de J. B. Labelle, chez l'éditeur M. A. J. Boucher, à Montréal ; ouvrage très apprécié par les organistes. — Arbres fruitiers en vente à la pépinière de M. Auguste Dupuis, au Village des Aulnaies.

REVUE DE LA SEMAINE

Le roi Léopold II, prince catholique, appose sa signature, le 1er juillet, à la loi sur l'enseignement primaire en Belgique qui a été repoussée par les évêques, le clergé et l'immense majorité des sujets de son royaume, et par presque la moitié de la représentation nationale, loi qui, sous prétexte de *neutraliser* l'école, exclut la religion de l'instruction primaire et conduit directement à l'enseignement sans Dieu, loi proposée et soutenue par un ministre franc-maçon, par un ministre de l'instruction publique notoirement ennemi du catholicisme. Rien de surprenant à l'égard de ce dernier, dont on cite les paroles suivantes qu'il a prononcées à la Loge *les amis du commerce d'Anvers*, le 26 novembre 1861 :

"Durant tout le cours de ces travaux, je songeais à des mots échappés à un grand poète, dans un de ces jours de désespoir où l'œil en avait fait un illustre pamphlétaire. Il disait : "On a reproché à la Révolution de creuser un gouffre ; ce n'est pas vrai : la Révolution n'a pas creusé de gouffre ; elle a creusé une fosse, elle l'a creusée pour y descendre le cadavre du passé."

"Ce qui est vrai de la Révolution, disait ce ministre de l'instruction publique, est vrai de la maçonnerie, dont la Révolution n'a été que la formule profane. Oui, un cadavre est sur le monde ; il barre la route du progrès ; ce cadavre du passé, pour l'appeler par son nom carrément, sans périphrases, c'est le CATHOLICISME.

"Oui, le catholicisme est un cadavre, non pas dans certains préceptes d'une morale sublime dont les maximes lui sont communes avec les autres sectes chrétiennes et se confondent avec celles de la *morale universelle*, mais dans ses dogmes oppresseurs qui paralysent partout le *libre examen* et ne veulent permettre au citoyen de penser que par l'intermédiaire du prêtre ; il est cadavre aussi dans cette organisation astucieusement combinée par des pontifes habiles pour un but de *domination universelle*. Si nous ne l'avons pas